pas une doctrine républicaine. La Chambre ne l'en a pas moins admise à 40 voix de majorité. M. Waldeck-Rousseau est battu; et il n'est pas seulement battu, il est conspué. Chaque fois que son nom était prononcé, des huées s'élevaient de l'extrême-gauche. Cela donne la mesure du chemin parcouru en un an.

L'Autorité. — M. P. de Cassagnac. — L'affichage des votes n'est pas autre chose que l'obligation de se conformer bassement et lâchement aux exigences de certains comités aussi tyranniques qu'ignorants.

Car enfin, et quelles que soient les opinions d'un député, quelque mandat étroit qu'il ait accepté, il ne saurait, à moins de s'avouer une vraie brute, de se reconnaître pour un vil animal, proclamer d'avance qu'il demeurera insensible à la persuasion et inaccessible à la vérité.

Encore une fois, si les débats parlementaires n'ont pas la possibilité d'éclairer les législateurs de combattre leurs préjugés et d'ouvrir leurs yeux à la vérité, je me demande à quoi donc ils peuvent bien servir?

Il vaudrait mieux remplacer les députés par des automates, dont un huissier tiendra les ficelles, et les faire voter tous d'un seul coup, au signal du sifflet.

Ce serait tout aussi pratique et infiniment plus économique.

Les députés, cloués au pilori de l'affichage, ont cessé de vivre sous le régime parlementaire.

La Libre Parole. — M. Edouard Drumont. — C'est un fait encore, un fait qui n'est sérieusement contesté par personne, que les congrégations n'ont contribué en rien à la dernière campagne électorale.

Comment les religieux n'ont-ils pas compris que leur dernière chance de salut était là? Avec les moyens dont ils disposaient, ils auraient peut-être pu arriver à déplacer la majorité, puisque, somme toute, il n'a manqué que 200,000 voix aux antiministériels.

Si le régime actuel est un régime d'implacable oppression, il n'est pas le régime de l'étranglement silencieux. Les religieux avaient pour essayer d'agir sur l'opinion: le journal, la brochure, l'affiche; ils ne se sont servis de rien. Ils n'ont même jamais encouragé, remercié ceux qui défendaient en eux les droits de la liberté.

Le Gaulois. — M. Desmoulins. — Désormais, c'est l'arbitraire qui règne en France, et, s'il plaît à M. Combes de nous dépouiller de tous nos droits, sous prétexte que nous en usons contre la République, je ne vois pas comment il nous est possible de résister à cette prétention.

Et nous en arrivons à nous demander si le despotisme d'un seul ne serait pas préférable à la tyrannie de trois cents maîtres.

Le dictateur serait contenu, modéré, par la responsabilité qui serait en raison directe de son autorité, mais les trois cents parlementaires qui disposent à leur gré de nos libertés sont irresponsables, si ce n'est devant leurs électeurs, dont ils achètent la complicité, grâce aux faveurs dont ils les comblent.

Le gouvernement est à leur service; ils sont à la solde du gouvernement, et, grâce à leur bonne entente, la France est à leur discrétion.

—×—

Voici maintenant l'opinion des journaux du soir:

De la *Vérité Française.* — Pendant ce temps, à Monte-Carlo, à Nice et à Pau, des Messieurs en veston clair aspirent les premiers souffles embaumés d'un zéphir avant-coureur du printemps: ce sont des députés de la droite qui se portent, ma foi, assez bien mais, qui se trouvent incommodés par l'atmosphère de la Chambre. Ils ont voté par procuration. L'air de la Chambre est, en effet, très malsain, mais celui des écoles sans Dieu, où M. Combes enverra les enfants de leurs électeurs actuels, n'est pas moins délétère. Honneur à ceux qui l'ont compris et qui ont lutté pied à pied pour les religieux et pour les enfants du peuple!

De l'*Univers.* — Hier, deux cents criminels et cent lâches ont fait d'un seul coup des ruines sans remède dont l'Église souffrira, c'est vrai, mais dont la France pâtira plus encore. Le premier de ces deux résultats consolera nos sectaires et amplement du second. Espérons que le pays finira par comprendre où le mène sous l'éternel prétexte de défendre la République.

De M. Berthoulat dans la *Liberté.* — Là où nos jacobins hurleurs hurlaient le plus furieusement c'était quand M. Ribot, évoquant les traditions et le nom des Ferry, des Goblet et des Floquet, pour opposer leur libéralisme à la tyrannie des maîtres du jour, invoquait aussi l'autorité de M. Waldeck-Rousseau. On eut dit que le bloc se considérait comme personnellement outragé par l'évocation d'un nom abhorré et de souvenirs importuns. Il était fatal qu'un jour viendrait où M. Waldeck-Rousseau serait renié par ses adorateurs de la veille. Le lâchage s'affirme avec une brutalité imprévue, voilà donc le waldeckisme jugé réactionnaire par le combisme! Les choses vont grand train en ce pays.

De la *Croix.* — Le nom de M. Waldeck-Rousseau, tant de fois acclamé, a été accueilli par des rires et par des rumeurs. Sa responsabilité est comparable à celle de M. Clémenceau dans l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte, qui inaugura l'ère sanglante de la commune.

La *Gazette de France.* — Le tableau contenant les votes par départements met en vive lumière le fait que nous ne cessons de signaler: la majorité, l'immense majorité électorale, est contre le bloc qui représente à peine 2 millions 500.000 électeurs sur 11 millions que compte le corps électoral souverain.

Du *Temps.* — Il a été nécessaire qu'ayant posé la question de confiance, le Président du Conseil fit aux scrupules de l'union démocratique le sacrifice de quelques bonnes paroles. Il a promis de la bienveillance pour les missionnaires et les hospitaliers. Mais a-t-il le droit et le pouvoir de promettre? C'est toujours lui qui propose et ce n'est jamais lui qui dispose! Ainsi, la responsabilité des votes les plus importants s'éparpille et se disperse, et cela est beaucoup plus grave pour le Gouvernement que les résistances de l'opposition au nom des principes les plus certains de la doctrine républicaine.

Le *Journal des Débats.* — M. Combes ne dure que par le bénéfice de la question des congrégations. Il tombera quand elle sera vidée. Personne n'a le moindre goût à disputer à M. Combes la besogne dont il a assumé la charge. La séance d'hier marquera une date funeste dans notre histoire parlementaire. Un vote rendu au milieu du tumulte a suffi pour supprimer les résultats de tout un siècle d'efforts vers la liberté. Nous en appelons aux réparations de l'avenir.

LE CRIME DE FIRMINY

AUX ASSISES DE SAINT-ÉTIENNE

UN HOMME COUPÉ EN MORCEAUX

Dans la nuit du 18 au 19 décembre dernier, les époux Garonnaire, demeurant à Firminy, 12, place du Marché, furent réveillés vers trois heures par une lueur provenant de leur cour. Garonnaire se leva, descendit, et, sous un hangar, il trouva des paquets de couvertures qui flambaient, ayant été au préalable imbibées de pétrole.

Garonnaire éteignit le feu et ouvrit un des paquets qui contenait une tête, un bras droit et les deux jambes d'un cadavre humain. L'autre paquet, à moitié brûlé, contenait le tronc auquel adhérait encore le bras gauche, incomplètement détaché.

Une rapide enquête établit que le cadavre ainsi coupé en morceaux était celui d'un manœuvre, Antoine Méallier, âgé de quarante-cinq ans, qui vivait dans la maison même avec une femme Sauzeon.

Les soupçons se portèrent bientôt sur cette femme, et c'est elle qui comparaît aujourd'hui devant les assises.

L'information prétend démontrer qu'on se trouve en présence d'un crime passionnel. La femme Sauzeon, une affreuse mégère, s'était éprise d'un camarade de Méallier. Comme son amant la gênait, elle résolut de le faire disparaître. Et c'est ainsi qu'elle aurait assommé Méallier dans son lit, et qu'elle aurait découpé le cadavre en dix-sept morceaux, qu'elle aurait empaquetés à la hâte et arrosés de pétrole pour les faire brûler.

L'accusée nie, malgré d'accablants témoignages. La femme Sauzeon a été condamnée à 15 ans de travaux forcés.

FAITS DIVERS

ŒUVRES TRUQUÉES. — Paris, 19 mars. — A la suite de la saisie, chez plusieurs marchands de tableaux, de dessins attribués faussement à feu Henri Pille, un artiste, nommé Elina fut mis en cause. M. Boucard, juge d'instruction, chargé de l'affaire, a interrogé aujourd'hui, comme témoins, devant Me Destrez, MM. Elina et Duperron. M. Elina a confirmé le bruit, déjà lancé, qu'il était l'auteur de la maquette de la tiare de Saïtapharnès, acquise, en 1895, pour le Musée du Louvre. M. Boucard n'a pas voulu prendre acte de cette déclaration et Me Destrez accompagné de son client, est allé demander au Parquet l'ouverture d'une enquête officielle.

L'ACCIDENT DE Mme MAGNIN. — Mme Magnin, femme du sénateur, ancien gouverneur de la Banque de France, a été victime d'un accident, hier après-midi, au cours d'une promenade en voiture qu'elle faisait au bois.

Elle avait avec elle une amie, Mme Aubertin, la femme du colonel. Le cheval s'emballa sur la place de l'Etoile, et, après avoir descendu les Champs-Elysées à une vitesse vertigineuse, vint se jeter sur un fiacre où le coupé eut trois de ses roues brisées.

Mme Magnin et Mme Aubertin ont été blessées aux bras et au visage. Mais, selon les informations que nous avons prises, leur état n'inspire aucune inquiétude.

DUEL A MORT. — On mande de Vienne que le roi de Serbie a donné l'ordre à quatre de ses officiers de provoquer en duel un professeur de l'Université de Belgrade. Les conditions de la rencontre sont terribles. Le duel doit se terminer par une mort.

Le professeur dont il s'agit aurait déclaré en public que le ministre de la guerre et trois officiers avaient reçu un avancement de faveur grâce à l'influence de la reine Draga.

ARRESTATION D'UN COMPTABLE INFIDÈLE. — Caen, 19 mars. — La police de Caen a procédé, hier, à l'arrestation d'un nommé Laporte, trésorier de la Caisse d'épargne de Dijon, inculpé de détournements s'élevant à la somme de 200.000 francs. Reconnu par un client du café concert des Folies Caennaises qui avait été en relations avec lui à Dijon, et qui s'empressa d'aller, au milieu de la nuit, prévenir le commissaire central, M. Montiel, il fut surveillé pendant toute la matinée et arrêté comme il sortait d'un appartement de la rue des Carmélites, où il s'était installé avec la demoiselle Lisette Gaité, âgée de vingt-trois ans, artiste d'un music-hall de Paris, récemment engagée aux Folies-Caennaises. Après avoir commencé par nier, Laporte, pressé de questions par le commissaire, par le procureur de la République et le procureur général, n'a pas tardé à entrer dans la voie des aveux, déclarant toutefois que ses détournements ne dépassaient pas 100.000 francs. Il était porteur d'environ 7.000 francs.

UNE BANDE DE JEUNES VOLEURS. — Paris, 19 mars. — Quinze gamins, dont le plus jeune, le chef de la bande, dite de « La Lune », n'a que dix ans et dont le plus âgé entre dans sa 17e année, comparaissaient aujourd'hui devant la 8e Chambre correctionnelle, sous l'inculpation de vol à l'étalage, ou ailleurs.

Tout leur était bon, le chef de la bande jour même, un jour, du couteau.

Le Tribunal a acquitté deux de ces vauriens comme ayant agi sans discernement: six autres ont été envoyés dans une maison de correction; les sept autres ont été condamnés à trois mois de prison.

La mère de l'un d'eux, en entendant le prononcé du jugement, a été prise d'une crise de nerfs et il a fallu l'emporter hors de l'audience.

SAUVÉ PAR SON PARAPLUIE. — Marseille, 19 mars. — Un singulier accident a marqué le dernier voyage de la *Ville-d'Oran* qui est rentrée à Alger hier soir. Le docteur du bord, M. Glais, a failli se noyer dans le port d'Alger dans les circonstances suivantes:

Il était cinq heures du matin et l'embarcation du bord attendait le docteur qui s'était rendu à la Santé. Un orage épouvantable sévissait sur la ville et la pluie tombait à torrents. A un moment donné, les hommes qui montaient l'embarcation crurent le docteur à bord et filèrent à force de rames vers la *Ville-d'Oran* ancrée au large. Mais M. Glais était tombé à l'eau sans qu'on s'en doutât. Or, il ne savait pas nager et ce n'est que grâce à son parapluie déployé qu'il put se maintenir à la surface de l'eau pendant une demi-heure.

A bord de la *Ville-d'Oran* on s'inquiétait déjà de son absence, lorsqu'on entendit ses cris d'appel: on s'empressa de lui renvoyer l'embarcation. Il était temps, car le docteur était à bout de forces et allait couler.

Il est rentré à Marseille encore indisposé de cet accident qui a failli lui coûter la vie.

TERRIBLE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER AU CANADA. — Toronto, 19 mars. — Un train de la Compagnie du Grand-Trunk a déraillé, hier, près du Guelph et est tombé d'une hauteur de quinze pieds dans une crique. Presque tous les voyageurs, au nombre de cent cinquante, sont plus ou moins blessés. Cinq d'entre eux sont mortellement atteints. Une jeune fille a été noyée.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 19 mars.

Présidence de M. G. Dron, Maire.

La séance est ouverte à neuf heures. Sont présents: MM. G. Dron, Maire; Lecomte, Salembien, Flament, et Cordier, adjoints; Ducoulombier, Massard, Parsy, Martin, Leveugle, Henri Loridant, Leplat, Orélio, Darras, Scalbert, Saison, Campion, Corion, Decavèle, Henri Dumortier, Duvillier, Six, Quivron, Ladesou, Voogt, Delphin, Dumortier.

Le procès-verbal de la dernière réunion sera lu à une prochaine séance.

Condoléances. — En ouvrant la séance, M. le Maire dit qu'on a eu à déplorer deux décès intéressant le Conseil Municipal: c'est d'abord la mort si imprévue de M. Louis Grau, à la mémoire duquel si a été rendu hommage aux funérailles. M. le Maire parle ensuite de M. Dazin, de Roubaix, qui pendant de longues années, a exercé les fonctions de sténographe du Conseil Municipal.

École du Pont de Neuville. — Le Conseil décide que le prix d'acquisition du terrain nécessaire à la construction de cette école sera payé sur le budget supplémentaire du service courant.

Service des eaux. — Le Conseil donne son approbation au projet de budget de ce service, tel qu'il a été établi par la commission mixte.

A une observation de M. Delphin Dumortier, M. le Maire répond qu'il ne se trouve peut-être pas toujours d'accord avec Roubaix, sur certains points de ce service, mais il s'agit, dans l'espèce, d'un budget approuvé par la commission mixte dans laquelle Tourcoing et Roubaix sont représentées également.

Petites Sœurs des Pauvres. — Cette communauté sollicite l'autorisation de rétrocéder certains immeubles. Renvoi à la commission des finances.

Usine à gaz. — Le Conseil autorise l'Administration à traiter avec les mines de Lens et de Liévin et MM. Petit, de Roubaix, pour la fourniture du charbon à l'usine à gaz.

Boulevard Constantin Descat. — M. Saison rend compte de l'examen qui a été fait par la commission de la voirie de la mise en état de viabilité de ce boulevard. Il propose de voter les sommes nécessaires pour les travaux de terrassement, de construction de chaussée, ensemble 238.500 fr., et de décider la mise en adjudication de ces travaux.

M. le Maire fait des objections sur certains points du rapport, notamment au sujet des voies de tramway et de la largeur de la partie empierrée.

La question reviendra dans une prochaine séance.

Il est donné connaissance ensuite, du résultat de l'enquête d'utilité publique relative à ce boulevard. Une seule personne, M. le docteur Dewyn a présenté des observations de détail.

Le Conseil confirme simplement sa précédente délibération.

Crédits d'ordre. — Le Conseil décide la réouverture de divers crédits non utilisés du budget dernier. Il approuve également l'ouverture de quelques crédits supplémentaires pour couvrir des insuffisances.

Ruisseau-frontière. — L'Administration communale de Mouscron propose de reconstruire à frais communs un pont sur le ruisseau-frontière.

Réorganisation des Pompiers. — Le Conseil décide de procéder à la réorganisation du corps et nomme MM. Ducoulombier et Massard pour faire partie de la Commission des Pompiers, l'engagement quinquennal venant à terme le 1er avril.

M. Corion fait, à propos des Pompiers, une observation concernant le règlement des travaux de la caserne. M. le Maire dit qu'il aura prochainement satisfaction.

Usine électrique. — M. Parsy présente un rapport tendant à apporter au règlement certaines modifications qui seraient de nature à favoriser les demandes d'abonnement.

M. Delphin-Dumorter fait remarquer que le rapport n'ayant pas été distribué, il est difficile de se prononcer à une simple audition. Il s'étonne que les frais d'installation soient aussi élevés.

M. le Maire dit qu'une installation sérieusement faite est toujours onéreuse. D'ailleurs, aujourd'hui, on propose une réduction de 20 pour cent sur le coût des installations pour les abonnés qui s'engagent avant le 1er mai. Il y a une réduction aussi sur le prix du kilowatt.

Le rapport vise un autre point: il propose de refuser le gaz à ceux qui ayant un moteur à gaz, actionnant une dynamo, distribuent la lumière à leurs voisins.

M. Orélio demande si on ne pourrait pas échelonner les paiements de la dépense d'installation.

M. le Maire répond qu'on s'efforcera de donner toute satisfaction possible sur ce point.

Dans un autre ordre d'idées, M. le Maire dit qu'il voudrait baisser le prix de l'électricité pour la force motrice dans le but de vulgariser cette application de l'électricité.

Sous le bénéfice de ces différentes observations, le rapport est approuvé.

Non valeurs. — Sur un rapport de M. Ducoulombier, le Conseil approuve les sommes irrécouvrables à passer en non valeurs.

Rue Winoc-Chocqueel prolongée. — M. Cordier, adjoint de la Voirie, présente un rapport autorisant l'Administration à traiter avec des propriétaires riverains pour la mise en état de vaibilité de cette rue, en vue de l'ouverture de la gare de marchandises, qui s'effectuera le 1er septembre.

Le passage de la Tossée. — Par suite des travaux qui commenceront le 1er avril, le passage de la Tossée sera interdit pendant plusieurs mois. L'Administration a négocié, à ce propos, avec la Compagnie du chemin de fer du Nord; il sera établi un passage à niveau provisoire rue Saint-Eloi. Les frais d'établissement de ce passage, (1.000 francs), seront à la charge de la Ville. La circulation par ce passage ne s'effectuera que de cinq heures du matin à neuf heures du soir.

Le réseau départemental de tramways électriques. — Nous avons déjà analysé, dans le *Journal de Roubaix*, le projet d'établissement d'un réseau départemental de tramways électriques dressé par M. Mongy, et dont l'établissement est subordonné à la création d'un grand boulevard entre Lille et Roubaix-Tourcoing.

Ce projet est présentement soumis, comme on le sait, à la formalité de l'enquête d'utilité publique et le Conseil municipal est appelé à donner son avis.

Rappelons d'abord que sur les sept lignes que comporte le réseau projeté, quatre intéressent Tourcoing. Ce sont: 1. la ligne A qui part de Lille, suit le nouveau boulevard et aboutit à la place Charles-Roussel, en empruntant le quai de Marseille, la rue Wattinne, la place Thiers, la rue Chanzy et la rue Fidèle-Lehoucq; 2. la ligne D, de l'église de Leers, à la gare de Tourcoing-les-Francs, par les rues du Tilleul, de l'Epine, Winoc-Chocqueel, de l'Est, Verte-Feuille, la place Victor-Hassebroucq, la rue de l'Hôtel-de-Ville, la place Saint-Christophe, la place Charles-Roussel, la rue Fidèle-Lehoucq, la rue Chanzy, la place Thiers, la rue des Bons-Enfants, la rue de la Blanche-Porte, la rue de Dunkerque, la rue des Francs, et la place de la gare des Francs; 3. la ligne E, de la place de la Liberté, à Roubaix, à Roncq-Blanc-Four, empruntant sur notre territoire, les rues Cadeau, de la Tossée, Victor-Hugo, Wattinne, place Thiers, rues Chanzy, Fidèle-Lehoucq, places Charles-Roussel et Saint-Christophe, Grande-Place, rue de Lille, et route départementale n. 14; enfin, 4., la ligne G, qui est une voie de raccordement des lignes D et E, afin de faciliter l'accès à la nouvelle gare aux marchandises: elle suivrait les rues de la Tossée, de la Fonderie, des Omnibus, de l'Epidème, d'Hondschoote et les divers chemins et routes contournant la nouvelle gare.

Le Conseil maintient sa délibération du 22 août, fait des réserves sur l'emprunt des voies municipales par des Sociétés de tramways avec lesquelles la Ville n'a pas traité; il n'accepte que la ligne de Leers à Roncq-Blanc-Four, à condition qu'elle se prolonge jusqu'à Linselles, et rejette les autres, sauf celle du boulevard.

POUR LE CARÊME Œufs, garantis frais, à la Laiterie d'Oostcamp, 13, RUE DU BOIS, 13

SAVON PRINCESSE MAKOKO, Victor Vaissier nouveau parfum, 0,75 le pain.

Chronique Locale

ROUBAIX

LES FUNÉRAILLES DE M. GEORGES DRUESNES, ANCIEN PROFESSEUR A L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS, ont eu lieu, jeudi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Sépulcre.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Debacker, curé de la paroisse. Des couronnes avaient été offertes par la famille, par la Société des anciens élèves des Écoles d'Arts et Métiers, par les professeurs de l'Ecole Nationale des Arts Industriels et par les anciens élèves de l'Ecole. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Mouchel, Cardon et Montvoisin, membres de la Société des anciens élèves des Ecoles d'Arts et Métiers; Bouzin et Gautier, professeurs de l'Ecole Nationale des Arts Industriels; Desmarchelier, ami du défunt. Derrière le corps venait une délégation de la Société des anciens élèves des Ecoles d'Arts et Métiers; M. Champier, administrateur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, accompagné de MM. les membres du Conseil supérieur, les professeurs et une délégation de l'Association des anciens élèves.

Sur la tombe, trois discours ont été prononcés. M. Cardon, vice-président de la Société des anciens élèves des Ecoles d'Arts et Métiers, a parlé le premier. Voici quelques extraits de son discours:

Notre grande Association amicale dont — faisait partie depuis 1885, perd en lui un membre dont elle s'honorait et nous tous un camarade dévoué. Né à Viesly, le 5 avril 1858, Druesnes entra à Chalons en 1873, il en sortit en 1876 dans un très bon rang. De ces trois années vécues ensemble, il a laissé à ses camarades de promotion le souvenir d'un ami sûr, d'un caractère ferme et loyal autant que bon, d'un esprit pondéré, il fut tout spécialement remarquable par sa grande ténacité au travail et son esprit de suite.

Aussitôt sorti de l'école, Druesnes entra au bureau des études de la Compagnie de Fives, puis ensuite alla aux ateliers. En 1879, notre regretté camarade Dubreuil, architecte industriel à Roubaix, le pr— comme collaborateur, Druesnes devint rapidement aussi habile que ce maître et jusqu'en 1888 il alla diriger d'importants travaux, notamment en Alsace et en Allemagne.

A cette époque, il se sentit suffisamment armé et fort pour voler de ses propres ailes et il fonda un cabinet d'ingénieur architecte en collaboration avec M. Lambin; il donna alors libre cours à son esprit d'initiative et à sa grande activité. En peu de temps il fut très avantageusement connu et, malgré sa modestie, sa réputation d'architecte habile se répandait dans le monde industriel non seulement de sa région, mais aussi des pays éloignés; elle lui valut d'ailleurs d'être l'un des experts les plus estimés près du Tribunal de commerce.

Longtemps les nombreuses occupations professionnelles de Druesnes ne suffirent pas à absorber toute son activité, son ardeur au travail et, pendant quinze ans, il professa un cours de mécanique et de cinématique à l'Ecole Nationale des Arts industriels de Roubaix; s'il fut un architecte renommé haut côté, il n'en devint pas moins professeur émérite. Il rendit de grands et signalés services à toute notre région en faisant profiter ses nombreux élèves de ses connaissances techniques et pratiques et en propageant l'étude de la mécanique si utile dans notre centre industriel; étude qui était jusque-là presque inconnue parmi les ouvriers ou employés.

M. E. Bouzin, professeur à l'Ecole Nationale des Arts Industriels, a parlé ensuite en ces termes:

Interprète des professeurs de l'Ecole Nationale des Arts industriels, j'ai la douloureuse mission d'adresser en leur nom un suprême adieu à notre regretté collègue Georges Druesnes, enlevé si prématurément à l'affection des siens et de ses amis.

Pendant quinze années nous l'avons vu à la tâche si aride du cours dont il était chargé, se dépensant sans compter, prodiguant à ses élèves avec un dévouement et une énergie qui ne se sont jamais démentis, les leçons de son avoir et de son expérience et nous avons pu apprécier par les brillants résultats qu'il obtenait ses éminentes qualités de professeur comme aussi son affabilité, la sûreté et l'aménité de ses relations.

Retiré de l'enseignement depuis quelques années, Georges Druesnes était resté profondément attaché à l'Ecole et tout récemment, souffrant déjà, il prenait encore part aux délibérations de nos jurys d'examen. Sa seule ambition était d'être utile, bon, généreux et jusqu'au bout il conforma ses actes à son idéal de devoir et de justice.

C'est pourquoi, en nous quittant avec sa foi dans les espérances futures et dans la paix éternelle promise à ceux qui ont ainsi compris la vie, il emporte avec lui l'estime et les regrets unanimes de ses collègues, de ses élèves, de ses amis.

Nous prions sa famille affligée de vouloir bien agréer en cette circonstance, l'hommage de nos sympathies attristées.

Enfin, M. Gautier, professeur à l'Ecole Nationale des Arts Industriels a prononcé le discours suivant:

Au nom des anciens élèves du cours de mécanique de l'Ecole Nationale des Arts industriels, je viens rendre un dernier hommage à notre ancien et dévoué professeur, M. Druesnes.

C'est avec douleur que nous avons appris la mort de cet ingénieur distingué qui fut toujours un bon conseiller et éminent praticien.

Toute la filière des constructeurs, entrepreneurs, patrons, directeurs, contremaîtres, qui ont suivi ses bonnes leçons, ont tenu à témoigner à leur cher ancien professeur une dernière marque d'estime et d'attachement.

Si M. Druesnes disparaît, son œuvre reste parmi nous; le cours de mécanique de l'Ecole qu'il a formé au complet, depuis le professeur jusqu'aux élèves, perpétuera sa mémoire. Monsieur Druesnes, vous resterez toujours notre idéal nous continuerons à mettre à profit chaque jour, votre enseignement et nous garderons de votre excellent cœur un ineffaçable souvenir.

Cher Monsieur Druesnes, au nom de tous vos anciens élèves, je vous dis adieu, un dernier adieu!

UNE CONFÉRENCE ANARCHISTE a eu lieu, jeudi soir, au *Palais du Travail*, rue du Pile, sans incident.

Le bureau était présidé par le compagnon Degreef, gérant de la *Petite Feuille Anarchiste*, assisté des compagnons Claeys et Demuynck. Le conférencier était le compagnon Girault, venu de Paris tout exprès. Il a dépeint la situation des ouvriers, qui n'est pas meilleure, sous les gouvernements Waldeck-Millerand ou Combes, que sous les gouvernements précédents. Pour lui, la loi sur la protection du travail et la loi sur les retraites ouvrières sont une duperie. Il n'est pas jusqu'au citoyen Jules Guesde lui-même qui ne soit attaqué. Le conférencier rappelle les paroles du pontife du collectivisme, prétendant que les bulletins de vote n'étaient bons qu'à bourrer des fusils. Et, pourtant, aujourd'hui, le même Jules Guesde demande à ses partisans de faire le meilleur usage possible du bulletin de vote. Le compagnon Girault termine son discours en préconisant les syndicats organisés sur le terrain économique en vue de la *grève générale.*

Après lui, le compagnon Dhooghe a annoncé une réunion à laquelle seront conviés les ouvriers des industries textiles et qui aura pour but la création d'un syndicat économique révolutionnaire.

La réunion a pris fin vers dix heures et demie.

L'EFFONDREMENT D'UNE FABRIQUE EN CONSTRUCTION, RUE BOUCICAUT. — Jean Strasseele, cet ouvrier qui a été grièvement blessé, mercredi matin, dans la fabrique d'engrais en construction qui s'est écroulée, rue Boucicaut, se trouve dans un état satisfaisant. On n'a plus maintenant d'inquiétudes sur son sort.

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Léon Planquart, entrepreneur de maçonnerie:

« Monsieur le Directeur,

» Dans le récit de l'effondrement d'une fabrique en construction, dans le quartier du Pile, le *Journal de Roubaix* dit ce qui suit:

« L'écroulement de la construction doit être attribué, pense-t-on, à l'humidité et au vent violent qui souffle depuis hier et qui aura fait céder les étais maintenant le mur. »

» Permettez-moi de vous dire que plusieurs personnes, témoins du renversement, ne sont pas de cet avis. L'expertise indiquera, du reste, la cause réelle de l'accident.

Agréez, etc.

L. PLANQUART

Entrepreneur de maçonnerie, 220, Grande-Rue.

UN VOL AU CIMETIÈRE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont escaladé un mur de clôture du cimetière. Ils ont brisé une des chaînes en bronze entourant le magnifique monument de la famille Devallée et l'ont enlevée.

On n'a constaté ce vol audacieux que jeudi matin. M. Grimaldi, commissaire de police du cinquième arrondissement, a ouvert une enquête.

LES VOLS AU CAMION. — Nous avons annoncé, dans notre numéro du 1er mars, que la police avait arrêté, rue Fabert, Mme Dumoulin, veuve Denonne, belle-mère de M. Lejeune, marchand de déchets à Willems, pour complicité d'un vol au camion.

Nous apprenons que M. Delalé, juge d'instruction, après avoir remis l'inculpée en liberté, vient de rendre en sa faveur une ordonnance de non-lieu.

NOUS AVONS ANNONCÉ qu'un jeune homme, François Quivy, avait été arrêté pour avoir, étant ivre, enlevé quelques masques à un étalage. L'arrestation de François Quivy n'a pas été maintenue, son acte ayant été reconnu comme une plaisanterie.

LES CORTÈGES DE LA MI-CARÊME. — La Commission organisatrice du cortège de la Mi-Carême, pour l'œuvre du nouvel Hôpital, a jugé bon, dans sa réunion de jeudi soir, d'apporter des changements dans l'itinéraire que nous avons publié, dans le but de donner satisfaction à plusieurs réclamations de différents commerçants de la ville. Après une étude approfondie, pour arriver à satisfaire le public dans la mesure du possible, la Commission a fixé l'itinéraire suivant:

Départ du cortège à midi et demi, de la rue Pauvrée, Grande-Rue, Grand'Place, rues St-Georges, du Bois, place et rue du Trichon, rues des Arts, Descartes, Watt, de l'Epeule, de l'Alouette, rue et place de la Gare, rues d'Alma, de Tourcoing, place Fosse-aux-Chênes, rues du Collège, Pellart, Galvani, boulevard de Strasbourg, rue Perrot, Grande-Rue, rues Pierre-de-Roubaix, du Tilleul, de Lannoy, place de la Liberté, Grande-Rue, Grande-Place, arrêt Hôtel de Ville, rues de la Gare, de Blanchemaille, Notre-Dame, des Lignes, du Pays, Pellart, du Collège. Dislocation à l'angle de la Grande-Rue et de la rue du Collège.

Le cortège ne pouvant exécuter un trop long parcours, la Commission regrette de ne pouvoir faire mieux.

Vendredi, réunion chez M. Noolin, 172, Grande-Rue, à huit heures et demie du soir, pour la Commission.

FORMODOL le meilleur DENTIFRICE Approuvé par l'Institut Dentaire

ENTERREMENTS DU VENDREDI 20 MARS. — M. Auguste Florquin, huit heures et demie, église du Saint-Sépulcre. — M. J.-B. Vandenbrouck, neuf heures, église Saint-Antoine-de-Padoue.

OBIT DU MÊME JOUR. — Mme veuve Scrépel, née Mathilde Masurel, dix heures, église Saint-Martin.

Le cachet d'une femme se reconnaît non seulement à sa toilette, mais également à ses parfums. Aussi nos jolies artistes n'hésitent pas à employer la *Crème*, la *Poudre de Riz* et le *Savon* à la *Crème Simon*, si universellement réputés. Exiger le nom de l'inventeur, J. Simon. 22063

Communications

ROUBAIX. — *Cæcilia Roubaisienne.* — La Commission rappelle aux sociétaires que la répétition des chœurs pour la fête de samedi 21 mars, aura lieu vendredi 20 mars, à neuf heures précises. Les invitations leur seront remises à la répétition par le secrétaire. Présence indispensable.

— *Anciens Élèves de l'Ecole Nationale.* — Les groupes se réuniront au local, 55, rue Neuve, aux dates suivantes: Tissage: le samedi 21 mars, à 8 heures ½ soir. — Mécanique: le dimanche 22 mars, à 11 h. ½ matin. — Teinture: le mardi 24 mars, à 8 h. ½ soir. — Beaux-Arts: le mercredi 25 mars, à 8 h. ½ soir. — Ordre du jour: Renouvellement partiel du bureau du groupe. Assemblée générale du 26 avril, présidence M. Weerts. Banquet. Présence indispensable.

— *Union des Travailleurs.* — Répétition générale obligatoire, vendredi, 20 courant, à huit heures et demie, au local.

— *L'Union des Trompettes* prêtera son concours à *La Roubaisienne* pour la cavalcade organisée au profit du nouvel Hôpital. Répétition générale samedi. Réunion, dimanche, à une heure, au local.

CROIX

VOLEURS REÇUS A COUPS DE FUSIL. — Les dévaliseurs de poulaillers ont pénétré, la nuit de mercredi à jeudi, dans la propriété de M. Goffin, entrepreneur, Grande-Rue, à Croix, probablement en escaladant la grille de la clôture. Ils avaient déjà fait main-basse sur trois poules lorsque M. Goffin fils, réveillé par les cris des volailles, saisit un fusil et, ouvrant rapidement une fenêtre, tira trois fois dans la direction des malfaiteurs. Ceux-ci, surpris, détalèrent à toutes jambes, en abandonnant leur butin. Les trois poules furent retrouvées le lendemain, dans le jardin, les plumes arrachées. La police a été prévenue. M. Goffin ignore s'il a blessé les voleurs.

WASQUEHAL

MORT DE M. OSCAR DUSSART, *conseiller municipal collectiviste.* — Nous relations, il y a quelques jours, un accident du travail, léger en apparence, dont

---

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

LE VOYAGE DE M. LOUBET EN ALGÉRIE
UNE NOTE DU MINISTÈRE DE LA MARINE

Paris, 19 mars. — Le Ministère de la Marine communique la note suivante, relative à une information parue ce matin dans le *Figaro*, d'après laquelle un différend se serait élevé entre M. Pelletan et l'Elysée, au sujet de la désignation des navires de la flotte qui doivent accompagner M. Loubet dans son voyage en Algérie.

Il a paru au sujet du voyage du Président de la République des informations absolument fausses. Jamais l'ombre d'un dissentiment n'a pu se produire à ce sujet, pour la raison très simple qu'il appartenait au Président de la République d'indiquer ce qu'il désirait. A cet égard, en ce qui concerne le choix du navire, comme pour la participation de l'escadre au voyage, c'est le Président lui-même qui a indiqué le programme, qui a été immédiatement accepté.

LA RÉPONSE DE Mgr DELAMAIRE
AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paris, 19 mars. — Le *Gaulois* de vendredi matin publie la lettre de Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, au Président du Conseil, par laquelle le vénéré prélat accuse réception à M. Combes de la dépêche lui annonçant la suppression de son traitement.

Mgr Delamaire rappelle que la Constitution de 1791 a proclamé, que le premier consul a décrété que les traitements ecclésiastiques sont insaisissables dans leur totalité.

Je ne sache pas, M. le Ministre, dit-il, que, depuis, les Parlements aient introduit dans nos codes un texte qui permet de supprimer sans jugement préalable le traitement d'un évêque et même d'un simple desservant.

Votre décision est donc contraire au droit français et j'ai, avant tout, dans les présentes circonstances, le devoir de le constater. Vous n'êtes pourtant pas désarmé à mon endroit. Il est un délit dont j'aurais pu me reconnaître coupable et que prévoit l'article 204 du Code pénal. Vous pouviez, si j'avais violé cet article, me poursuivre et me donner des juges. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

Pourquoi, vous républicain, qui prétendez être le défenseur de la liberté, tracassez-vous arbitrairement un citoyen français? Je ne parle pas de l'évêque, car j'entends n'être en ce moment devant vous qu'un simple citoyen. Auriez-vous peur de ne pas être suivi par les tribunaux? Oui, sans doute, car je cherche en vain le passage du Concordat qui m'interdit de défendre les religieux. Serait-ce parce que ma parole a gêné la coterie maçonnique et athée? Serait-ce enfin parce que je défendais des accusés condamnés?

Ma conclusion sera, M. le Ministre, que votre mesure à mon égard est légalement inexplicable. Je le regrette pour vous et pour les honorables membres du Parlement, vos zélés approbateurs.

Qu'il me soit permis, en terminant, de vous remercier du très grand honneur que vous me décernez, en faisant de ma personne une victime de la plus grande de toutes les causes pour lesquelles un homme de cœur et un évêque puisse souffrir: la cause de la liberté.

UNE RAFLE SUR LES BOULEVARDS A PARIS

Paris, 19 mars. — Le chiffre des arrestations opérées sur les boulevards s'élève à 963, la plupart pour vols à la tire.

EXPLOSION A BORD D'UN NAVIRE
A BORDEAUX

Bordeaux, 19 mars. — Vers quatre heures de l'après-midi, une explosion s'est produite à bord du trois mâts hollandais *Amicitia*, qui mouillait en Gironde. Le navire était arrivé chargé de sept mille fûts d'essence minérale; son déchargement était très avancé, il ne restait plus à bord que 400 fûts.

C'est à l'avant du navire que l'explosion s'est produite; les hommes ont été sauvés. Le navire est en feu; il est considéré comme perdu. On estime sa valeur à 400.000 francs; les marchandises et divers objets brûlés, sont estimés à 100.000 francs.

L'EMPOISONNEUR CHAPMAN
CONDAMNÉ A MORT

Londres, 19 mars. — Le procès criminel de Georges Chapman, qui avait soulevé une grosse émotion en Angleterre, a eu aujourd'hui son dénouement. Chapman, de son métier barbier, avait empoisonné cinq femmes qu'il avait successivement épousées. Chapman a été condamné à mort.

L'ASSAUT DES MAITRES D'ARMES PINI ET MÉRIGNAC. — UN DES LUTTEURS BLESSÉ

Madrid, 19 mars. — On mande de Lisbonne au *Heraldo* que, dans l'assaut que viennent de donner MM. Pini et Mérignac, les deux maîtres d'armes italien et français, le bouton du fleuret de M. Pini a sauté. M. Mérignac a été blessé grièvement.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN GRAVE ACCIDENT A DECHY. — Jeudi matin, un mineur, Emile Tison, âgé de 28 ans, ayant voulu monter à contrevoie dans le tramway qui se tenait à l'arrêt Fosse-Dechy, a été tamponné par un train de marchandises et projeté sur la voie. On l'a relevé avec trois côtes fracturées.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DOUAI. — *Audience du jeudi 19 mars.* — On se rappelle l'abominable mascarade dont Somain a été le théâtre dans la journée du mardi-gras dernier.

Un groupe de trois personnes, dont l'une était costumée en prêtre, alors que les deux autres portaient un confessionnal, a fait la parodie de la confession. M. Pennequin, maire de Somain, auquel on s'était plaint, dressa procès-verbal contre l'individu déguisé en prêtre, un certain Gailbert Arthur, 48 ans, opticien et dentiste à Somain. Ce dernier a passé en police correctionnelle aujourd'hui; il a été condamné à un mois de prison.

LES FUNÉRAILLES de Mme Louise Vasseur ont été célébrées mercredi matin à dix heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Saint-Omer.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Villebois, directeur de la banque Verley-Decroix, à Armentières, décédé subitement mercredi à l'âge de 55 ans.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, jeudi, 19 mars 1903.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
MARS 1903	9.99	9.81	9.74	9.69
AVRIL	9.93	9.75	9.82	9.70
MAI	9.93	9.75	9.83	9.70
JUIN	9.76	9.60	9.86	9.72
JUILLET	9.76	9.60	9.89	9.74
AOUT	9.50	9.37	9.68	9.34
SEPTEMBRE	8.96	8.89	9.02	8.91
OCTOBRE	8.64	8.55	—	—
NOVEMBRE	8.54	8.48	—	—
DÉCEMBRE	8.52	8.48	—	—
JANVIER 1904	—	—	—	—
FÉVRIER	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS	2,000 BALLES	4,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR	8,000 —	10,000 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, jeudi 19 mars 1903.

2 h. soir, 12° au-dessus de zéro. — 776, beau temps.
5 h. soir, 12° au-dessus de zéro. — 776, beau temps.
9 h. soir, 12° au-dessus de zéro. — 776, beau temps.

Vendredi 20 mars.

Minuit, 8° au-dessus de zéro. — 776, beau temps.
8 h. matin, 8° au-dessus de zéro. — 776, beau temps.